

GRILLE DES USAGES ET NORMES												
MONT-SAINT-GRÉGOIRE												
Annexe B												
Identification de la zone		A-1			A-2			A-3				
Zones		A-1			A-2			A-3				
Classe d'usages permis		A-1			A-2			A-3				
Résidentiel (R)												
unifamiliale	R1											
bi et trifamiliale	R2											
multifamiliale	R3											
mixte	R4											
maison mobile	R5	●*			●*			●*				
résidence en milieu agricole	R6	●			●			●				
Commercial (C)												
Services professionnels et d'affaires	C1											
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1										
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2										
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3										
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4										
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5										
Commercial de vente au détail	C2											
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1										
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2										
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3										
Commercial de vente en gros	C3											
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1										
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2										
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3										
Services reliés aux véhicules	C4											
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1										
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2										
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3										
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4										
Restauration, boissons et divertissement	C5											
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1										
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2										
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3										
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4										
Établissements d'hébergement	C6											
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1	●		●			●				
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2										
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3										
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7											
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1										
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2										
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3										
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4										
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5										
Industrie (I)												
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)											
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)											
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)											
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)											
Communautaire (P)												
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)											
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)											
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)										●*	
Communautaire mixte	P4											
Agricole (A)												
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)			●			●					●
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●			●					●
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)			●			●					●
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)											
Usages agricoles spécifiques	A5 (a piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,			●	a,b		●	a,b				●

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone		A-1			A-2			A-3				
Zones		A-1			A-2			A-3				
BATIMENT PRINCIPAL												
hauteur (étage)		min.	1	1	1	1	1		1	1	1	
		max.	2	2	2	2	2		2	2	2	
hauteur (m)		min.		5			5			5	5	
		max.	11	11		11	11		11	11	11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)	85 (60)	
sup. d'implantation (m2)		max.										
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)	8,5 (7)	
STRUCTURE												
isolée			●	●		●	●		●	●	●	
jumelée												
contiguë												
MARGES DE REcul												
marge de recul avant (m)		min.	9	9	15	9	9	15	9	9	9	15
		max.									90	
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	5	3	3	5	3	3	3	5
somme des marges latérales (m)		min.	8	8	10	8	8	10	8	8	8	10
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
RAPPORTS												
logement max./bâtiment		max.	1			1			1			
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	30		30	30		30	30	30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES												
PIIA												
PAE												
Autres												
Notes			*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.			*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.			*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.		* bureaux administratifs seulement	
Amendements			2015-185-06			2015-185-06					2015-185-06 2020-185-21	

GRILLE DES USAGES ET NORMES										
MONT-SAINT-GRÉGOIRE										
Annexe B										
Identification de la zone			A-4			A-5			A-6	
Zones			A-4			A-5			A-6	
Classe d'usages permis										
Résidentiel (R)										
unifamiliale	R1									
bi et trifamiliale	R2									
multifamiliale	R3									
mixte	R4									
maison mobile	R5		●*			●*			●*	
résidence en milieu agricole	R6		●			●			●	
Commercial (C)										
Services professionnels et d'affaires	C1									
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1								
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2								
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3								
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4								
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5								
Commercial de vente au détail	C2									
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1								
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2								
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3								
Commercial de vente en gros	C3									
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1								
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2								
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3								
Services reliés aux véhicules	C4									
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1								
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2								
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3								
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4								
Restauration, boissons et divertissement	C5									
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1								
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2								
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3								
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4								
Établissements d'hébergement	C6									
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1		●			●			●
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2								
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3								
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7									
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1								
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2								
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3								
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4								
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5								
Industrie (I)										
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)									
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)									
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)									
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)									
Communautaire (P)										
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)									
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)									
Utilité publique	P3 (caserne de pompiers, garage municipal)									
Communautaire mixte	P4									
Agricole (A)										
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)				●			●		●
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				●			●		●
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)				●			●		●
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)									
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,				● a,b			● a,b		● a,b

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone			A-4			A-5			A-6		
Zones			A-4			A-5			A-6		
BATIMENT PRINCIPAL											
hauteur (étage)		min.	1	1		1	1		1	1	
		max.	2	2		2	2		2	2	
hauteur (m)		min.		5			5			5	
		max.	11	11		11	11		11	11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)	
sup. d'implantation (m2)		max.									
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)	
STRUCTURE											
isolée			●	●		●	●		●	●	
jumelée											
contiguë											
MARGES DE REcul											
marge de recul avant (m)		min.	9	9	15	9	9	15	9	9	15
		max.									
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	5	3	3	5	3	3	5
somme des marges latérales (m)		min.	8	8	10	8	8	10	8	8	10
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	15	15	15	15	15	15
RAPPORTS											
logement max./bâtiment		max.	1			1			1		
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	30		30	30		30	30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES											
PIIA											
PAE											
Autres											
Notes			*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.			*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.			*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.		
Amendements			2015-185-06			2015-185-06			2015-185-06		

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone		A-7			A-8			A-9		
Zones		A-7			A-8			A-9		
Classe d'usages permis										
Résidentiel (R)										
unifamiliale	R1									
bi et trifamiliale	R2									
multifamiliale	R3									
mixte	R4									
maison mobile	R5	●*			●*			●*		
résidence en milieu agricole	R6	●			●			●		
Commercial (C)										
Services professionnels et d'affaires	C1									
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1								
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2								
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3								
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4								
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5								
Commercial de vente au détail	C2									
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1								
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2								
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3								
Commercial de vente en gros	C3									
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1								
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2								
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3								
Services reliés aux véhicules	C4									
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1								
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2								
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3								
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4								
Restauration, boissons et divertissement	C5									
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1								
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2								
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3								
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4								
Établissements d'hébergement	C6									
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1	●		●			●		
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2								
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3								
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7									
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1								
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2								
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3								
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4								
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5								
Industrie (I)										
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)									
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)									
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)									
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)									
Communautaire (P)										
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)									
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)									
Utilité publique	P3 (caserne de pompiers, garage municipal)									
Communautaire mixte	P4									
Agricole (A)										
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)			●			●			●
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)			●			●			●
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)			●			●			●
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)			●			●			●
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,			● a,b			● a,b			● a,b

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone			A-7			A-8			A-9		
Zones			A-7			A-8			A-9		
BATIMENT PRINCIPAL											
hauteur (étage)		min.	1	1		1	1		1	1	
		max.	2	2		2	2		2	2	
hauteur (m)		min.		5			5			5	
		max.	11	11		11	11		11	11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)	
sup. d'implantation (m2)		max.									
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)	
STRUCTURE											
isolée			●	●		●	●		●	●	
jumelée											
contiguë											
MARGES DE REcul											
marge de recul avant (m)		min.	9	9	15	9	9	15	9	9	15
		max.									
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	5	3	3	5	3	3	5
somme des marges latérales (m)		min.	8	8	10	8	8	10	8	8	10
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	15	15	15	15	15	15
RAPPORTS											
logement max./bâtiment		max.	1			1			1		
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	30		30	30		30	30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES											
PIIA											
PAE											
Autres											
Notes			*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.			*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.			*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.		
Amendements			2015-185-06			2015-185-06			2015-185-06		

GRILLE DES USAGES ET NORMES									
MONT-SAINT-GRÉGOIRE									
Annexe B									
Identification de la zone									
Zones			A-10			A-11			
Classe d'usages permis									
Résidentiel (R)									
unifamiliale	R1								
bi et trifamiliale	R2								
multifamiliale	R3								
mixte	R4								
maison mobile	R5		●*			●*			
résidence en milieu agricole	R6		●			●			
Commercial (C)									
Services professionnels et d'affaires	C1								
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1							
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2							
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3							
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4							
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5							
Commercial de vente au détail	C2								
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1							
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2							
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3							
Commercial de vente en gros	C3								
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1							
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2							
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3							
Services reliés aux véhicules	C4								
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1							
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2							
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3							
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4							
Restauration, boissons et divertissement	C5								
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1				● ⁽¹⁾			
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2							
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3							
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4							
Établissements d'hébergement	C6								
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1		●				●	
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2							
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3							
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7								
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1							
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2							
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3							
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4							
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5							
Industrie (I)									
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)								
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)								
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)								
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)								
Communautaire (P)									
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)								
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)								
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)								
Communautaire mixte	P4								
Agricole (A)									
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)					●			●
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)					●			●
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)					●			●
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)					●			●
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,					● a,b,c,e			● a,b

GRILLE DES USAGES ET NORMES								
MONT-SAINT-GRÉGOIRE								
Annexe B								
Identification de la zone			A-10			A-11		
Zones			A-10			A-11		
BATIMENT PRINCIPAL								
hauteur (étage)		min.	1	1		1	1	
		max.	2	2		2	2	
hauteur (m)		min.		5			5	
		max.	11	11		11	11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)	
sup. d'implantation (m2)		max.						
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)	
STRUCTURE								
isolée			●	●		●	●	
jumelée								
contiguë								
MARGES DE REcul								
marge de recul avant (m)		min.	9	9	15	9	9	15
		max.						
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	5	3	3	5
somme des marges latérales (m)		min.	8	8	10	8	8	10
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	15	15	15
RAPPORTS								
logement max./bâtiment		max.	1			1		
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	30		30	30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA								
PAE								
Autres								
Notes					*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.		(1) Voir article 11.5	
Amendements			2015-185-06 2021-185-25			2015-185-06		

GRILLE DES USAGES ET NORMES									
MONT-SAINT-GRÉGOIRE									
Annexe B									
Identification de la zone			IA-1		IA-2		AT-1		
Zones									
Classe d'usages permis									
Résidentiel (R)									
unifamiliale	R1								
bi et trifamiliale	R2								
multifamiliale	R3								
mixte	R4								
maison mobile	R5				●*		●*		
résidence en milieu agricole	R6		●		●		●		
Commercial (C)									
Services professionnels et d'affaires	C1								
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1							
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2							
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3						●	
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4							
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5							
Commercial de vente au détail	C2								
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1							
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2							
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3						●	
Commercial de vente en gros	C3								
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1							
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2							
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3							
Services reliés aux véhicules	C4								
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1							
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2							
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3							
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4							
Restauration, boissons et divertissement	C5								
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1							
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2							
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3							
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4							
Établissements d'hébergement	C6								
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1						●	
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2							
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3							
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7								
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1							
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2							
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3							
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4							
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5							
Industrie (I)									
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)								
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)					●*			
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)								
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)								
Communautaire (P)									
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)								
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)								
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)								
Communautaire mixte	P4								
Agricole (A)									
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)			●		●			●*
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)								
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)								
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)			●		●			
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,					●	a,b,d		

GRILLE DES USAGES ET NORMES									
MONT-SAINT-GRÉGOIRE									
Annexe B									
Identification de la zone			IA-1			IA-2		AT-1	
Zones			IA-1			IA-2		AT-1	
BATIMENT PRINCIPAL									
hauteur (étage)		min.	1		1		1	1	
		max.	2		2		2	2	
hauteur (m)		min.	5		5		5	5	
		max.	11		11		11	11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	75		75		85 (60)	40	
sup. d'implantation (m2)		max.							
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5		8,5		8,5 (7)	6	
STRUCTURE									
isolée			●	●	●	●	●	●	
jumelée									
contiguë									
MARGES DE REcul									
marge de recul avant (m)		min.	9	15	9	15	9	9	15
		max.							
marges de recul latérales (m)		min.	3	5	3	5	3	3	5
somme des marges latérales (m)		min.	8	10	8	10	8	8	10
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	15	15	15	15
RAPPORTS									
logement max./bâtiment		max.	1		1		1		
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	50	30	50	30	30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA							●	●	●
PAE									
Autres									
Notes					*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.	*a) industries de transformation de la viande, de la volaille et du poisson seulement	*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.		* à l'exclusion des postes de séchage et de torréfaction des grains
Amendements			2015-185-06		2013-185-03		2015-185-06		

GRILLE DES USAGES ET NORMES										
MONT-SAINT-GRÉGOIRE										
Annexe B										
Identification de la zone			TA-1			TA-2			TA-3	
Zones										
Classe d'usages permis										
Résidentiel (R)										
unifamiliale	R1									
bi et trifamiliale	R2									
multifamiliale	R3									
mixte	R4									
maison mobile	R5		●*			●*			●*	
résidence en milieu agricole	R6		●			●			●	
Commercial (C)										
Services professionnels et d'affaires	C1									
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1								
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2								
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3								
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4								
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5								
Commercial de vente au détail	C2									
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1								
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2								
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3								
Commercial de vente en gros	C3									
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1								
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2								
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3								
Services reliés aux véhicules	C4									
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1								
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2								
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3								
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4								
Restauration, boissons et divertissement	C5									
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1								
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2								
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3								
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4								
Établissements d'hébergement	C6									
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1		●			●			●
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2								
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3								
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7									
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1								
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2								
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3								
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4								
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5								
Industrie (I)										
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)									
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)									
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)									
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)									
Communautaire (P)										
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)									
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)									
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)									
Communautaire mixte	P4									
Agricole (A)										
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)				●			●		●
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				●			●		●
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)									
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)									
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,				● _e			● _e		● _e

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone			TA-1			TA-2			TA-3		
Zones			TA-1			TA-2			TA-3		
BATIMENT PRINCIPAL											
hauteur (étage)		min.	1	1		1	1		1	1	
		max.	2	2		2	2		2	2	
hauteur (m)		min.		5			5			5	
		max.	11	11		11	11		11	11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)	
sup. d'implantation (m2)		max.									
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)	
STRUCTURE											
isolée			●	●		●	●		●	●	
jumelée											
contiguë											
MARGES DE REcul											
marge de recul avant (m)		min.	9	9	15	9	9	15	9	9	15
		max.									
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	5	3	3	5	3	3	5
somme des marges latérales (m)		min.	8	8	10	8	8	10	8	8	10
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	15	15	15	15	15	15
RAPPORTS											
logement max./bâtiment		max.	1			1			1		
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	30		30	30		30	30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES											
PIIA											
PAE											
Autres											
Notes			*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.	*Seuls les centres équestres sont autorisés		*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.		*Seuls les centres équestres sont autorisés	*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.		*Seuls les centres équestres sont autorisés
Amendements			2015-185-06			2015-185-06			2015-185-06		

GRILLE DES USAGES ET NORMES										
MONT-SAINT-GRÉGOIRE										
Annexe B										
Identification de la zone			TA-4			TA-5			TA-6	
Zones			TA-4			TA-5			TA-6	
Classe d'usages permis										
Résidentiel (R)										
unifamiliale	R1									
bi et trifamiliale	R2									
multifamiliale	R3									
mixte	R4									
maison mobile	R5		●*			●*			●*	
résidence en milieu agricole	R6		●			●			●	
Commercial (C)										
Services professionnels et d'affaires	C1									
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1								
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2								
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3								
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4								
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5								
Commercial de vente au détail	C2									
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1								
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2								
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3								
Commercial de vente en gros	C3									
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1								
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2								
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3								
Services reliés aux véhicules	C4									
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1								
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2								
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3								
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4								
Restauration, boissons et divertissement	C5									
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1								
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2								
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3							●	
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4								
Établissements d'hébergement	C6									
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1		●			●		●	
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2								
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3								
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7									
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1								
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2								
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3								
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4								
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5								
Industrie (I)										
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)									
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)									
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)									
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)									
Communautaire (P)										
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)									
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)									
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)									
Communautaire mixte	P4									
Agricole (A)										
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)				●			●		●
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				●			●		●
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)									
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)									
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,				● _e			● _e		● _{a,e}

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone			TA-4			TA-5			TA-6		
Zones			TA-4			TA-5			TA-6		
BATIMENT PRINCIPAL											
hauteur (étage)		min.	1	1		1	1		1	1	
		max.	2	2		2	2		2	2	
hauteur (m)		min.		5			5			5	
		max.	11	11		11	11		11	11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)	
sup. d'implantation (m2)		max.									
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)	
STRUCTURE											
isolée			●	●		●	●		●	●	
jumelée											
contiguë											
MARGES DE REcul											
marge de recul avant (m)		min.	9	9	15	9	9	15	9	9	15
		max.									
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	5	3	3	5	3	3	5
somme des marges latérales (m)		min.	8	8	10	8	8	10	8	8	10
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	15	15	15	15	15	15
RAPPORTS											
logement max./bâtiment		max.	1			1			1		
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	30		30	30		30	30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES											
PIIA											
PAE											
Autres											
Notes			*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.	*Seuls les centres équestres sont autorisés		*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.		*Seuls les centres équestres sont autorisés	*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.		*Seuls les centres équestres sont autorisés
Amendements			2015-185-06			2015-185-06			2015-185-06		

GRILLE DES USAGES ET NORMES										
MONT-SAINT-GRÉGOIRE										
Annexe B										
Identification de la zone			TA-7			TA-8			RAG-1	
Zones			TA-7			TA-8			RAG-1	
Classe d'usages permis										
Résidentiel (R)										
unifamiliale	R1								●	
bi et trifamiliale	R2								●*	
multifamiliale	R3									
mixte	R4									
maison mobile	R5		●*			●*				
résidence en milieu agricole	R6		●			●				
Commercial (C)										
Services professionnels et d'affaires	C1									
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1								
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2								
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3								
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4								
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5								
Commercial de vente au détail	C2									
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1								
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2								
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3								
Commercial de vente en gros	C3									
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1								
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2								
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3								
Services reliés aux véhicules	C4									
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1								
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2								
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3								
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4								
Restauration, boissons et divertissement	C5									
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1								
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2								
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3								
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4								
Établissements d'hébergement	C6									
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1		●			●			
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2								
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3								
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7									
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1								
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2								
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3								
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4								
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5								
Industrie (I)										
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)									
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)									
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)									
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)									
Communautaire (P)										
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)									
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)									
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)									
Communautaire mixte	P4									
Agricole (A)										
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)				●			●		●*
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)				●			●		
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)									
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)									
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,				● _e			● _e		

GRILLE DES USAGES ET NORMES										
MONT-SAINT-GRÉGOIRE										
Annexe B										
Identification de la zone			TA-7			TA-8			RAG-1	
Zones			TA-7			TA-8			RAG-1	
BATIMENT PRINCIPAL										
hauteur (étage)		min.	1	1		1	1		1	
		max.	2	2		2	2		2	
hauteur (m)		min.		5			5			
		max.	11	11		11	11		11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)		75 (60)	
sup. d'implantation (m2)		max.								
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	
STRUCTURE										
isolée			●	●		●	●		●	
jumelée										
contiguë										
MARGES DE REcul										
marge de recul avant (m)		min.	9	9	15	9	9	15	9	15
		max.								
marges de recul latérales (m)		min.	3	5	5	3	5	5	3	5
somme des marges latérales (m)		min.	8	8	10	8	8	10	8	10
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	15	15	15	15	15
RAPPORTS										
logement max./bâtiment		max.	1			1			2	
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	30		30	30		25	
DISPOSITIONS SPÉCIALES										
PIIA									●	
PAE										
Autres										
Notes			*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.		*Seuls les centres équestres sont autorisés	*Comme résidence pour les employés de la ferme seulement.		*Seuls les centres équestres sont autorisés	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.
Amendements			2015-185-06			2015-185-06			2013-185-02 2015-185-06	

GRILLE DES USAGES ET NORMES											
MONT-SAINT-GRÉGOIRE											
Annexe B											
Identification de la zone			RAG-2		RAG-3		RAG-4		RAG-5		
Zones			RAG-2		RAG-3		RAG-4		RAG-5		
BATIMENT PRINCIPAL											
hauteur (étage)		min.	1		1		1		1		
		max.	2		2		2		2		
hauteur (m)		min.									
		max.	11		11		11		11		
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	75 (60)		85 (65)		85 (65)		75 (60)		
sup. d'implantation (m2)		max.									
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)		
STRUCTURE											
isolée			●		●		●		●		
jumelée											
contiguë											
MARGES DE REcul											
marge de recul avant (m)		min.	9	15	7	15	7	15	7	15	
		max.									
marges de recul latérales (m)		min.	3	5	2	5	2	5	2	5	
somme des marges latérales (m)		min.	8	10	7	10	7	10	7	10	
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	10	15	10	15	10	15	
RAPPORTS											
logement max./bâtiment		max.	2		2		2		2		
espace bâti max./terrain (%)		max.	25		25		25		25		
DISPOSITIONS SPÉCIALES											
PIIA			●		●		●		●		
PAE											
Autres											
Notes			* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	*Seules les scieries sont autorisées en respectant les disposi- tions de l'article 20.7 (écran végétal)
Amendements			2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06		

GRILLE DES USAGES ET NORMES									
MONT-SAINT-GRÉGOIRE									
Annexe B									
Identification de la zone									
Zones		RAG-6		RAG-7		RAG-8		RAG-9	
Classe d'usages permis									
Résidentiel (R)									
unifamiliale	R1		●		●		●		●
bi et trifamiliale	R2		●*		●*		●*		●*
multifamiliale	R3								
mixte	R4								
maison mobile	R5				●				
résidence en milieu agricole	R6								
Commercial (C)									
Services professionnels et d'affaires	C1								
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1							
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2							
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3							
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4							
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5							
Commercial de vente au détail	C2								
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1							
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2							
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3							
Commercial de vente en gros	C3								
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1							
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2							
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3							
Services reliés aux véhicules	C4								
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1							
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2							
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3							
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4							
Restauration, boissons et divertissement	C5								
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1							
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2							
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3							
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4							
Établissements d'hébergement	C6								
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1							
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2							
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3							
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7								
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1							
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2							
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3							
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4							
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5							
Industrie (I)									
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)								
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)								
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)								
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)								
Communautaire (P)									
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)								
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)								
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)								
Communautaire mixte	P4								
Agricole (A)									
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)			●*		●*		●*	●*
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)								
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)								
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)								
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,								●**

GRILLE DES USAGES ET NORMES										
MONT-SAINT-GRÉGOIRE										
Annexe B										
Identification de la zone			RAG-6		RAG-7		RAG-8		RAG-9	
Zones										
BATIMENT PRINCIPAL										
hauteur (étage)		min.	1		1		1		1	
		max.	2		2		2		2	
hauteur (m)		min.								
		max.	11		11		11		11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	75 (60)		75 (60)		75 (60)		75 (60)	
sup. d'implantation (m2)		max.								
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)	
STRUCTURE										
isolée			●		●		●		●	
jumelée										
contiguë										
MARGES DE REcul										
marge de recul avant (m)		min.	7	15	7	15	7	15	7	15
		max.								
marges de recul latérales (m)		min.	2	5	2	5	2	5	2	5
somme des marges latérales (m)		min.	7	10	7	10	7	10	7	10
marge de recul arrière (m)		min.	10	15	10	15	10	15	10	15
RAPPORTS										
logement max./bâtiment		max.	2		2		2		2	
espace bâti max./terrain (%)		max.	25		30		30		30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES										
PIIA			●		●		●		●	
PAE										
Autres										
Notes			* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé **Centre équestre uniquement
Amendements			2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06		2015-185-06 2023-185-29	

GRILLE DES USAGES ET NORMES										
MONT-SAINT-GRÉGOIRE										
Annexe B										
Identification de la zone			RAG-10		RAG-11		RAG-12		Ra-1	
Zones			RAG-10		RAG-11		RAG-12		Ra-1	
BATIMENT PRINCIPAL										
hauteur (étage)		min.	1		1		1		1	
		max.	2		2		2		2	
hauteur (m)		min.							7,3	
		max.	11		11		11		11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	75 (60)		75 (60)		75 (60)		85 (65)	
sup. d'implantation (m2)		max.								
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)	
STRUCTURE										
isolée			●		●		●		●	
jumelée										
contiguë										
MARGES DE REcul										
marge de recul avant (m)		min.	7	15	7	15	9	15	9	
		max.								
marges de recul latérales (m)		min.	2	5	2	5	3	5	3	
somme des marges latérales (m)		min.	7	10	7	10	8	10	7	
marge de recul arrière (m)		min.	10	15	10	15	10	15	15	
RAPPORTS										
logement max./bâtiment		max.	2		2		2		2	
espace bâti max./terrain (%)		max.	30		30		30		30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES										
PIIA			●		●		●		●	
PAE										
Autres			art 23.3		art 23.6		art 23.6			
Notes			* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	*Aucun bâtiment n'est autorisé.	* bifamilial seulement	
Amendements			2015-185-07		2020-185-17		2020-185-20		2013-185-02 2015-185-06	

GRILLE DES USAGES ET NORMES						
MONT-SAINT-GRÉGOIRE						
Annexe B						
Identification de la zone						
Zones			Ra-2		Ra-3	
Classe d'usages permis						
Résidentiel (R)						
unifamiliale	R1		●		●	
bi et trifamiliale	R2		●*		●*	
multifamiliale	R3					
mixte	R4					
maison mobile	R5					
résidence en milieu agricole	R6					
Commercial (C)						
Services professionnels et d'affaires	C1					
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1				
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2				
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3				
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4				
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5				
Commercial de vente au détail	C2					
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1				
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2				
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3				
Commercial de vente en gros	C3					
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1				
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2				
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3				
Services reliés aux véhicules	C4					
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1				
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2				
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3				
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4				
Restauration, boissons et divertissement	C5					
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1				
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2				
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3				
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4				
Établissements d'hébergement	C6					
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1				
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2				
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3				
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7					
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1				
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2				
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3				
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4				
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5				
Industrie (I)						
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)					
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)					
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)					
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)					
Communautaire (P)						
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)			●		●
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)					
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)					
Communautaire mixte	P4					
Agricole (A)						
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)					
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)					
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)					
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)					
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,					

GRILLE DES USAGES ET NORMES						
MONT-SAINT-GRÉGOIRE						
Annexe B						
Identification de la zone			Ra-2		Ra-3	
Zones						
BATIMENT PRINCIPAL						
hauteur (étage)		min.	1		1	
		max.	2		2	
hauteur (m)		min.	7,3		7,3	
		max.	11		11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	95(80)		85 (65)	
sup. d'implantation (m2)		max.				
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)		8,5 (7)	
STRUCTURE						
isolée			●		●	
jumelée						
contiguë						
MARGES DE REcul						
marge de recul avant (m)		min.	9		9	
		max.				
marges de recul latérales (m)		min.	3		3	
somme des marges latérales (m)		min.	7		7	
marge de recul arrière (m)		min.	15		15	
RAPPORTS						
logement max./bâtiment		max.	2		2	
espace bâti max./terrain (%)		max.	30		30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA			●		●	
PAE			●			
Autres						
Notes				* bifamilial seulement		* bifamilial seulement
Amendements				2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06

GRILLE DES USAGES ET NORMES										
MONT-SAINT-GRÉGOIRE										
Annexe B										
Identification de la zone			Ra-4		Ra-5		Ra-6		Ra-7	
Zones			Ra-4		Ra-5		Ra-6		Ra-7	
BATIMENT PRINCIPAL										
hauteur (étage)		min.	1,5		1		1		1	
		max.	2		2		2		2	
hauteur (m)		min.								
		max.	11		11		11		11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (65)		85 (65)		85 (65)		200(125)	
sup. d'implantation (m2)		max.								
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)		8,5(7)	
STRUCTURE										
isolée			●		●		●		●	
jumelée					●		●			
contiguë										
MARGES DE REcul										
marge de recul avant (m)		min.	9		7		6		6	
		max.								
marges de recul latérales (m)		min.	3		1,5		1,5		1,5	
somme des marges latérales (m)		min.	7		5		5		5	
marge de recul arrière (m)		min.	15		10		10		10	
RAPPORTS										
logement max./bâtiment		max.	2		3		2		2	
espace bâti max./terrain (%)		max.	30		30		30		30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES										
PIIA			●		●		●		●	
PAE										
Autres										
Notes				* bifamilial seulement			* bifamilial seulement		* bifamilial seulement	
Amendements				2013-185-02 2015-185-06 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06 2017-185-10		2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06

GRILLE DES USAGES ET NORMES										
MONT-SAINT-GRÉGOIRE										
Annexe B										
Identification de la zone			Ra-8		Ra-9		Ra-10		Ra-11	
Zones			Ra-8		Ra-9		Ra-10		Ra-11	
BATIMENT PRINCIPAL										
hauteur (étage)		min.	1		1		1		1	
		max.	2		2		2		2	
hauteur (m)		min.							7,3	
		max.	11		11		11		11	
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (65)		85 (65)		85 (65)		85 (65)	
sup. d'implantation (m2)		max.								
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)		8,5 (7)	
STRUCTURE										
isolée			●		●		●		●	
jumelée										
contiguë										
MARGES DE REcul										
marge de recul avant (m)		min.	6		6		6		9	
		max.							14	
marges de recul latérales (m)		min.	1,5		1,5		1,5		1,5*	
somme des marges latérales (m)		min.	5		5		5		5	
marge de recul arrière (m)		min.	10		10		10		15	
RAPPORTS										
logement max./bâtiment		max.	2		2		2		1	
espace bâti max./terrain (%)		max.	30		30		30		30	
DISPOSITIONS SPÉCIALES										
PIIA			●		●		●			
PAE										
Autres									art 23.5	
Notes				* bifamilial seulement		* bifamilial seulement		* bifamilial seulement		* voir article 23.5
Amendements				2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06		2013-185-02 2015-185-06		2016-185-09 2017-185-11

GRILLE DES USAGES ET NORMES												
MONT-SAINT-GRÉGOIRE												
Annexe B												
Identification de la zone			Rb-1			Rc-1			M-1			
Zones			Rb-1			Rc-1			M-1			
BATIMENT PRINCIPAL												
hauteur (étage)		min.	2	2		2		2	1	1		1
		max.	2	2		2		2	2	2		2
hauteur (m)		min.										
		max.	11	11		11			11			
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	50	95		200		200	85 (60)	85 (60)		85 (60)
sup. d'implantation (m2)		max.										
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (6)	8,5(6)		12		12	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)
STRUCTURE												
isolée			●	●		●		●	●	●		●
jumelée												
contiguë												
MARGES DE REcul												
marge de recul avant (m)		min.	6	6		6		6	5	5		5
		max.										
marges de recul latérales (m)		min.	1,5	1,5		1,5		1,5	2	2		2
somme des marges latérales (m)		min.	5	5		5		5	6	6		6
marge de recul arrière (m)		min.	6	6		10		10	10	10		10
RAPPORTS												
logement max./bâtiment		max.	1	8		12		20	3			
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	40		40		50	30	40		30
DISPOSITIONS SPÉCIALES												
PIIA			●	●					●	●		●
PAE												
Autres												
Notes				projet intégré autorisé				*Seuls les centres d'accueil sont autorisés.				*Seules les cliniques vétérinaires sont autorisées.
Amendements			2013-185-02	2015-185-06		2015-185-06			2013-185-02	2015-185-06		

GRILLE DES USAGES ET NORMES

MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Annexe B

Identification de la zone			M-2			M-3			M-4		
Zones			M-2			M-3			M-4		
BATIMENT PRINCIPAL											
hauteur (étage)		min.	1	1		1	1		1	1	1
		max.	2	2		2	2		2	2	2
hauteur (m)		min.									
		max.	11			11			11		
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)	85 (60)
sup. d'implantation (m2)		max.									
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)	8,5 (7)
STRUCTURE											
isolée			●	●		●	●		●	●	●
jumelée											
contiguë											
MARGES DE REcul											
marge de recul avant (m)		min.	5	5		5	5		5	5	5
		max.									
marges de recul latérales (m)		min.	2	2		2	2		2	2	2
somme des marges latérales (m)		min.	6	6		6	6		6	6	6
marge de recul arrière (m)		min.	10	10		10	10		10	10	10
RAPPORTS											
logement max./bâtiment		max.	3			3			3	1	
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	40		30	40		30	40	40
DISPOSITIONS SPÉCIALES											
PIIA			●	●		●	●		●	●	●
PAE											
Autres											
Notes							* Usage spécifique autorisé : services reliés au autobus				
Amendements			2015-185-06			2013-185-02 2015-185-06			2013-185-02 2015-185-06		

GRILLE DES USAGES ET NORMES									
MONT-SAINT-GRÉGOIRE									
Annexe B									
Identification de la zone									
Zones			M-5			C-1			C-2
Classe d'usages permis									
Résidentiel (R)									
unifamiliale	R1		●						
bi et trifamiliale	R2		●						
multifamiliale	R3								
mixte	R4		●				●		●*
maison mobile	R5								
résidence en milieu agricole	R6								
Commercial (C)									
Services professionnels et d'affaires	C1								
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1	●						●
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2	●						●
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3	●						●
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4	●				●		●
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5	●						●
Commercial de vente au détail	C2								
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1	●				●		●
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2	●						●
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3							
Commercial de vente en gros	C3								
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1	●						●
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2							
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3							
Services reliés aux véhicules	C4								
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1					●		●*
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2					●		
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3							
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4							
Restauration, boissons et divertissement	C5								
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1					●		●
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2	●						●
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3							
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4							
Établissements d'hébergement	C6								
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1							
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2	●*						
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3							
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7								
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1							
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2							
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3							
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4	●						●
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5	●						●
Industrie (I)									
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)								
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)								
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)								
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)								
Communautaire (P)									
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)				●				
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)								
Utilité publique	P3 (caserne de pompiers, garage municipal)								
Communautaire mixte	P4								
Agricole (A)									
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)								
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)								
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)								
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)								
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,						●		

GRILLE DES USAGES ET NORMES									
MONT-SAINT-GRÉGOIRE									
Annexe B									
Identification de la zone			M-5			C-1			C-2
Zones			M-5			C-1			C-2
BATIMENT PRINCIPAL									
hauteur (étage)		min.	1	1		1	1	1	1
		max.	2	2		2	2	2	2
hauteur (m)		min.							
		max.	11				11		11
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)	85 (60)		85 (60)	85 (60)	85 (60)	85 (60)
sup. d'implantation (m2)		max.							
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)	8,5 (7)		8,5 (7)	8,5 (7)	8,5 (7)	8,5 (7)
STRUCTURE									
isolée			●	●		●	●	●	●
jumelée									
contiguë									
MARGES DE REcul									
marge de recul avant (m)		min.	5	5		5	5	5	5
		max.							
marges de recul latérales (m)		min.	2	2		2	2	2	2
somme des marges latérales (m)		min.	6	6		6	6	6	6
marge de recul arrière (m)		min.	10	10		10	10	10	10
RAPPORTS									
logement max./bâtiment		max.	3				2		
espace bâti max./terrain (%)		max.	30	40		30	40	40	40
DISPOSITIONS SPÉCIALES									
PIIA			●	●		●	●	●	●
PAE									
Autres									
Notes				*Les activités reliées à l'usage C6-2 doivent se tenir exclusivement à l'intérieur des bâtiments		*Seules les cliniques vétérinaires sont autorisées.			* voir art 23.4
Amendements			2016-185-08 2019-185-14			2013-185-02 2015-185-06 2017-185-11			2016-185-08 2019-185-16

GRILLE DES USAGES ET NORMES									
MONT-SAINT-GRÉGOIRE									
Annexe B									
Identification de la zone			CA-1			CA-2			
Zones			CA-1			CA-2			
Classe d'usages permis									
Résidentiel (R)									
unifamiliale	R1		●						
bi et trifamiliale	R2								
multifamiliale	R3								
mixte	R4		●						
maison mobile	R5								
résidence en milieu agricole	R6								
Commercial (C)									
Services professionnels et d'affaires	C1								
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1							
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2							
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3							
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4							
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5							
Commercial de vente au détail	C2								
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1	●						
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2							
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3							
Commercial de vente en gros	C3								
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1							
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2					●		
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3					●		
Services reliés aux véhicules	C4								
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1							
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2							
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3					●		
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4					●		
Restauration, boissons et divertissement	C5								
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1							
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2							
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3							
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4							
Établissements d'hébergement	C6								
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1							
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2							
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3							
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7								
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1							
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2							
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3							
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4							
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5							
Industrie (I)									
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)			●				●	
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)								
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)								
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)								
Communautaire (P)									
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)								
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)								
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)								
Communautaire mixte	P4								
Agricole (A)									
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)					●*			
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)								●*
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)								
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)					●**			
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,								

GRILLE DES USAGES ET NORMES								
MONT-SAINT-GRÉGOIRE								
Annexe B								
Identification de la zone			CA-1			CA-2		
Zones			CA-1			CA-2		
BATIMENT PRINCIPAL								
hauteur (étage)		min.	1	1	1	1	1	1
		max.	2	2	2	2	2	2
hauteur (m)		min.						
		max.	11			11		
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	75(60)	75(60)	75(60)	85 (60)	85 (60)	85 (60)
sup. d'implantation (m2)		max.						
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5(7)	8,5(7)	8,5(7)	8,5 (7)	8,5 (7)	8,5 (7)
STRUCTURE								
isolée			●	●	●	●	●	●
jumelée								
contiguë								
MARGES DE REcul								
marge de recul avant (m)		min.	9	9	9	9	9	9
		max.						
marges de recul latérales (m)		min.	2	2	2	3	3	3
somme des marges latérales (m)		min.	6	6	6	7	7	7
marge de recul arrière (m)		min.	15	15	15	9	9	9
RAPPORTS								
logement max./bâtiment		max.	1					
espace bâti max./terrain (%)		max.	40	40	40	40	40	40
DISPOSITIONS SPÉCIALES								
PIIA						●	●	
PAE								
Autres								
Notes					* Aucun bâtiment n'est autorisé. **Seules les scieries sont autorisées.			*Seuls les couvoirs sont autorisés.
Amendements			2015-185-06	2014-185-04	2015-185-06			

GRILLE DES USAGES ET NORMES									
MONT-SAINT-GRÉGOIRE									
Annexe B									
Identification de la zone		PN-1			PN-2			PN-3	
Zones		PN-1			PN-2			PN-3	
Classe d'usages permis									
Résidentiel (R)									
unifamiliale	R1								
bi et trifamiliale	R2								
multifamiliale	R3								
mixte	R4								
maison mobile	R5								
résidence en milieu agricole	R6		●						
Commercial (C)									
Services professionnels et d'affaires	C1								
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1							
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2							
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3							
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4							
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5							
Commercial de vente au détail	C2								
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1							
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2							
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3							
Commercial de vente en gros	C3								
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1							
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2							
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3							
Services reliés aux véhicules	C4								
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1							
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2							
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3							
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4							
Restauration, boissons et divertissement	C5								
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1							
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2							
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3		●		●			
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4							
Établissements d'hébergement	C6								
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1		●					
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2							
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3				●			
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7								
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1							
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2		●		●		●	
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3							
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4							
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5							
Industrie (I)									
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)								
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)								
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)								
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)								
Communautaire (P)									
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)				●				
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)								
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)								
Communautaire mixte	P4								
Agricole (A)									
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)					●		●	●*
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)								
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)								
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)								
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,								

GRILLE DES USAGES ET NORMES										
MONT-SAINT-GRÉGOIRE										
Annexe B										
Identification de la zone			PN-1				PN-2		PN-3	
Zones			PN-1				PN-2		PN-3	
BATIMENT PRINCIPAL										
hauteur (étage)		min.	1	1			1		1	
		max.	2	2			2		2	
hauteur (m)		min.								
		max.	11							
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.	85 (60)							
sup. d'implantation (m2)		max.								
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.	8,5 (7)							
STRUCTURE										
isolée			●	●			●		●	
jumelée										
contiguë										
MARGES DE REcul										
marge de recul avant (m)		min.	9	9		9	9	9	9	9
		max.								
marges de recul latérales (m)		min.	5	5		5	5	5	5	5
somme des marges latérales (m)		min.	10	10		10	10	10	10	10
marge de recul arrière (m)		min.	15	15		15	15	15	15	15
RAPPORTS										
logement max./bâtiment		max.	1							
espace bâti max./terrain (%)		max.	20	20			20		20	
DISPOSITIONS SPÉCIALES										
PIIA			●	●			●		●	
PAE										
Autres										
Notes									*Aucun bâtiment n'est autorisé.	
Amendements			2015-185-06						2013-185-02	

GRILLE DES USAGES ET NORMES							
MONT-SAINT-GRÉGOIRE							
Annexe B							
Identification de la zone							
Zones	P-2	P-3	P-4	P-5	P-6	P-7	P-8
Classe d'usages permis							
Résidentiel (R)							
unifamiliale	R1						
bi et trifamiliale	R2						
multifamiliale	R3						
mixte	R4						
maison mobile	R5						
résidence en milieu agricole	R6						
Commercial (C)							
Services professionnels et d'affaires	C1						
	Catégorie 1 (Bureaux privés et services professionnels)	C1-1					
	Catégorie 2 (Services personnels)	C1-2					
	Catégorie 3 (Ateliers d'artisans)	C1-3					
	Catégorie 4 (Métiers spécialisés)	C1-4					
	Catégorie 5 (Services financiers)	C1-5					
Commercial de vente au détail	C2						
	Catégorie 1 (Biens de consommation)	C2-1					
	Catégorie 2 (Biens et équipements)	C2-2					
	Catégorie 3 (agrotourisme)	C2-3					
Commercial de vente en gros	C3						
	Catégorie 1 (Entreprises artisanales)	C3-1					
	Catégorie 2 (Entrepôts)	C3-2					
	Catégorie 3 (Dépôts extérieurs)	C3-3					
Services reliés aux véhicules	C4						
	Catégorie 1 (Véhicules légers)	C4-1					
	Catégorie 2 (Services spécialisés aux véhicules)	C4-2					
	Catégorie 3 (Véhicules lourds)	C4-3					
	Catégorie 4 (Stationnement)	C4-4					
Restauration, boissons et divertissement	C5						
	Catégorie 1 (Restauration)	C5-1					
	Catégorie 2 (Boissons alcoolisées)	C5-2					
	Catégorie 3 (cabanes à sucre)	C5-3					
	Catégorie 4 (Spectacles érotiques)	C5-4					
Établissements d'hébergement	C6						
	Catégorie 1 (Hébergement et restauration à la ferme)	C6-1					
	Catégorie 2 (Complexe hôtelier)	C6-2					
	Catégorie 3 (Hébergement à des fins récréatives)	C6-3					
Services récréatifs, sportifs et culturels	C7						
	Catégorie 1 (Récréatives intérieures)	C7-1		●			
	Catégorie 2 (Récréatives extérieures)	C7-2					
	Catégorie 3 (Sportives intérieures)	C7-3		●			
	Catégorie 4 (Éducatives intérieures)	C7-4					
	Catégorie 5 (Activités culturelles)	C7-5					
Industrie (I)							
Industrie légère	I1 (aliments, meuble, manufacture)						
Industrie lourde	I2 (Caoutchouc, tabac, papier, cuir)						
Industrie d'extraction	I3 (Carrière, gravière, sablière)						
Élimination de matières résiduelles	I4 (Site d'élimination de matières résiduelles)						●
Communautaire (P)							
Récréatif	P1 (terrain de jeux, parc, piste cyclable)		●	●	●	●	●
Institutionnelle et administratif	P2 (école, hôtel de ville)		●	●	●	●	●*
Utilité publique	P3 (casernes de pompiers, garage municipal)				●		
Communautaire mixte	P4						
Agricole (A)							
Agriculture sans élevage	A1 (Culture du sol et végétaux)						
Agriculture avec élevage	A2 (Bovins laitiers et de boucherie, moutons)						
Agriculture élevage à forte charge d'odeur	A3 (porcherie, veaux de lait, renards)						
Services, commerces et industries	A4 (vente/ transformation de produits agricoles et forestiers)						
Usages agricoles spécifiques	A5 (a) piscicult.,(b)chenils,(c) abattoir,(d)serv. vét.,(e) centre équestre,						

GRILLE DES USAGES ET NORMES										
MONT-SAINT-GRÉGOIRE										
Annexe B										
Identification de la zone										
Zones			P-2	P-3	P-4		P-5	P-6	P-7	P-8
BATIMENT PRINCIPAL										
hauteur (étage)		min.	1	1	1	1	1	1	1	1
		max.		3	3	3	2	2	1	
hauteur (m)		min.								
		max.								
sup. d'implantation (m2)	1 étage (2 étages)	min.								30
sup. d'implantation (m2)		max.								
largeur (m)	1 étage (2 étages)	min.								
STRUCTURE										
isolée			●	●	●	●	●	●	●	●
jumelée										
contiguë										
MARGES DE REcul										
marge de recul avant (m)		min.	5	5	5	5	5	5	9	9
		max.								
marges de recul latérales (m)		min.	3	3	3	3	3	3	3	5
somme des marges latérales (m)		min.								
marge de recul arrière (m)		min.	5	5	5	5	5	5	9	15
RAPPORTS										
logement max./bâtiment		max.								
espace bâti max./terrain (%)		max.	40	40	30	20	20	20	20	25
DISPOSITIONS SPÉCIALES										
PIIA			●							●
PAE										
Autres										
Notes									*Seuls les cimetières sont autorisés.	
Amendements					2016-185-08					